EAU. À GRASSE, LE GROUPE SUEZ, ET DES PARASITES AU ROBINET

La gestion du service de l'eau de Grasse est déléguée depuis 1988 à Suez, qui a engrangé de jolis bénéfices au détriment de l'entretien. Pire, depuis le mois d'octobre, la ville est alimentée en eau contaminée par un parasite vecteur de la cryptosporidiose, une infection du tube digestif.

ituation unique en France, depuis le 7 octobre, dans les Alpes-Maritimes, les habitants de Grasse et de huit communes voisines, soit près de 60 000 personnes, ne peuvent plus consommer l'eau du robinet, distribuée par le groupe Suez. L'eau de la capitale mondiale du parfum est contaminée par le cryptosporidium, un parasite vecteur de la cryptosporidiose, une infection du tube digestif, proche de la gastro-entérite, qui peut être grave chez les personnes fragiles.

Début décembre, 155 personnes avaient été contaminées, l'agence régionale de santé (ARS) Paca alertait alors sur le « risque sanitaire ». La préfecture a dû prendre un arrêté d'interdiction le 11 décembre. L'eau ne peut être consommée, y compris pour l'hygiène buccale, qu'après ébullition, et ce, jusqu'à nouvel ordre, jusqu'à la sécurisation de la qualité des eaux du canal du Foulon, qui alimente les secteurs touchés.

Eau bouillie ou embouteillée... Ainsi vivent les Grassois depuis des mois. Tout en continuant à payer leur facture! « Ce scandale est emblématique d'une anti-gestion de l'intérêt public et d'une complicité des élus et des administrations avec un grand groupe économique », dénonce Paul Euzière, élu communiste depuis quarante-deux ans et président du groupe d'opposition Grasse à Tous, ensemble et autrement.

Suez est chargé par délégation de service public (DSP) depuis 2011, et pour vingt ans, de la distribution de l'eau à Grasse. « Aujourd'hui, Suez ne remplit plus le contrat passé avec la ville ni ses obligations vis-à-vis des abonnés, qui subissent un grave préjudice », affirme Paul Euzière.

PAS DE GESTE COMMERCIAL

L'élu et une trentaine d'abonnés ont assigné le 7 février la multinationale devant la justice. Le tribunal judiciaire de Grasse, saisi en référé, statuera le 5 mars sur leur demande : ne pas acquitter leur facture, jusqu'au rétablissement de la potabilité de l'eau du robinet, et créer en urgence un compte séquestre sur lequel déposer le montant des factures avant que la justice ne tranche sur le fond. Suez a refusé jusqu'ici, selon le quotidien « Nice-Matin », de faire un geste commercial, considérant qu'il n'y avait pas de rupture d'alimentation. Le Syndicat intercommunal des eaux du Foulon (Sief), présidé par Jérôme Viaud, maire LR de Grasse, a fini, lui, par concéder une remise exceptionnelle lors d'un vote le 11 février, trentedeux jours avant le premier tour des municipales.

Paul Euzière et son groupe n'ont pas lâché la pression sur le sujet. L'élu, qui bataille depuis des années pour une régie publique de l'eau, dénonce vingt-sept années d'irresponsabilité. En effet, de 1988 à 2015, les maires LR Jean-Pierre Leleux puis Jérôme Viaud ont délégué à la Lyonnaise-Suez la gestion du canal du Foulon. Ils auraient voulu lui prolonger la DSP pendant vingt ans, mais ils ont dû renoncer à l'issue d'une saga judiciaire qui leur a été défavorable.

UNE PERTE DE 880 000 M³

« La gestion de Suez a laissé des traces : le canal pas ou mal entretenu et les obligations légales non respectées. Depuis 1997, les périmètres de protection des sources n'ont pas été créés, ni même définis »,

"Leur gestion? Canal non entretenu, des obligations légales non respectées. Et les périmètres de protection des sources n'ont même pas été créés.»

PAUL EUZIÈRE, élu communiste

